

Douze conseillers étaient présents, deux conseillers ont donné une procuration et un conseiller était absent.

**□ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION
D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – DSIL 2020 :**

Madame le Maire expose au conseil municipal que la mairie est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR - DSIL 2020, pour la rénovation de l'espace de convivialité avec buvette de Meyras.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 103 479,32 € HT, soit 121 656,92 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ▶ **D'ADOPTER** le projet de travaux de rénovation ;
- ▶ **D'ADOPTER** le plan de financement ;
- ▶ **DE SOLLICITER** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - DSIL 2020, à hauteur de 20%.
- ▶ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toute pièce à intervenir.

**□ TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ESPACE DE CONVIVIALITE
AVEC BUVETTE : DEMANDES DE SUBVENTION**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant les travaux de rénovation de l'espace de convivialité avec buvette de Meyras.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **ADOPTÉ** l'opération de travaux de rénovation de l'espace de convivialité avec buvette de Meyras.
- ▶ **ARRETE** le financement proposé par Madame le Maire
- ▶ **DECIDE** de demander une subvention au Conseil Départemental de l'Ardèche, à hauteur de 20%.
- ▶ **DECIDE** de demander une aide financière au titre du bonus relance 2020 – 2021, proposé par la région Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 40%.
- ▶ **CHARGE** Madame le Maire de signer tous les documents s'y rapportant

□ Périmètre du site Natura 2000 : extension du site FR 820 1670 - B26m « Massif du Tanargue, sources de l'Ardèche et de la Borne »

Madame le Maire fait part au conseil d'un courrier émanant de la Préfecture de l'Ardèche concernant le projet d'extension du périmètre du site Natura 2000 FR 820 1670 — B26m. « Massif du Tanargue, sources de l'Ardèche et de la Borne » soumis à consultation par les organes délibérants.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'étendre le site N2000 B26 sur le secteur du volcan du Souilhol, à Neyrac, afin de le préserver et le mettre en valeur dans le cadre du Géoparc et de Natura 2000. L'objectif est d'assurer une gestion maîtrisée de l'espace en vue de préserver certains habitats naturels et espèces naturelles faunistiques et floristiques d'intérêt communautaire.

□ Cantine scolaire, modification du tarif du repas pour l'année scolaire 2020/2021 :

Madame le Maire rappelle la délibération n°2019/26, du 16/07/2019, fixant à 3,60 € le prix du repas et souligne qu'il convient de réactualiser les tarifs de ce service, suite au courrier transmis par le fournisseur, indiquant une augmentation des tarifs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer le prix du repas, dès la rentrée scolaire 2020/2021, à **3,78 €**.

□ Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Madame le Maire fait part au conseil municipal du courrier de la direction générale des finances publiques en date du 2 juin 2020, relatif à la proposition de membres titulaires et suppléants, afin de pouvoir nommer la commission communale des impôts directs pour la commune de Meyras.

Elle indique qu'il convient d'établir une liste de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, qui sera communiquée à Monsieur le directeur des finances publiques, avec laquelle il pourra désigner 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'établir une liste de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants et charge Madame le Maire de la communiquer à Monsieur le directeur des finances publiques pour qu'il puisse désigner 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

□ Location de l'Espace d'animation, réglementation générale et tarifs :

Madame le Maire expose la nécessité de formaliser une réglementation générale pour l'utilisation de l'Espace d'Animation de Meyras et propose également au Conseil municipal de revoir les tarifs de location des salles de l'Espace d'Animation. Dans l'attente de précisions, notamment sur les normes de sécurité, le Conseil Municipal décide de reporter toute décision lors de sa prochaine séance.

***Le Maire,
K ROBERT***